Image not found or type unknown

divorce consentement mutuel

Par **aristide**, le **24/02/2009** à **23:24**

Bonjour,
Ma mére divorce par consentement mutuel. Ce qui m'étonne c'est qu'elle est déjà passée devant le juge pour dire qu'elle était d'accord sur le principe du mariage par consentement mutuel, qu'elle l'acceptait et pourtant elle n'a pas encore faite de convention... n'est ce pas bizarre? par consentement mutuelle n'y a-t-il pas normalement qu'une seule audience ou les époux présentent leur convention?

merci

Par **jeetendra**, le **25/02/2009** à **08:29**

bonjour, lisez dans mon blog l'article sur le divorce par consentement mutuel, cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés